



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

## **L'ÉDUCATION NATIONALE FACE AU SUICIDE D'EVAËLLE, 11 ANS, QUI S'EST PENDUE APRES UN HARCELEMENT SCOLAIRE**

En juin 2019, la collégienne de 11 ans s'est pendue au barreau de son lit. En septembre, son ancienne professeure de français a été mise en examen pour harcèlement moral sur mineure.

Les parents d'Evaëlle, collégienne de 11 ans victime de harcèlement qui s'est suicidée en juin 2019, Sébastien et Marie Dupuis, en décembre 2019 à leur domicile d'Herblay (Val-d'Oise).

Ce 21 juin 2019, quelques heures après son retour du collège, Evaëlle Dupuis s'est suicidée en se pendant, avec un foulard, à l'un des barreaux de son lit. Ce jour-là, la jeune fille venait de se disputer avec un camarade. La goutte d'eau de trop pour cette élève introvertie et fragile qui venait de changer d'établissement.

Scolarisée auparavant en 6<sup>e</sup> au collège Isabelle-Autissier d'Herblay (Val-d'Oise), Evaëlle avait signalé à ses parents avoir été la cible de plusieurs élèves (insultes, moqueries et agressions physiques). Sébastien et Marie Dupuis avaient d'ailleurs porté plainte, en février 2019, pour « violences » et « harcèlement » contre trois enfants.

Selon le rectorat de l'académie de Versailles, c'est « dans un esprit d'apaisement » que devait se tenir, jeudi 5 novembre, une cérémonie « en hommage à Evaëlle et de sensibilisation au harcèlement » au collège Isabelle-Autissier. En cette Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, l'affaire Evaëlle est un dossier particulièrement sensible pour l'éducation nationale.

D'autant qu'une ancienne professeure de français de la jeune fille est visée, tout comme cinq élèves, depuis novembre 2019, par une information judiciaire ouverte par le parquet de Pontoise (Val-d'Oise), notamment contre X pour « homicide involontaire ». Après le drame, les parents d'Evaëlle avaient porté plainte pour harcèlement contre l'enseignante.

Entendue en garde à vue, cette professeure chevronnée de 58 ans, entrée à l'éducation nationale en 1987, a été mise en examen, en septembre, du chef de « harcèlement d'un mineur de moins de 15 ans par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou effet une dégradation des conditions de vie altérant la santé ». Elle est soupçonnée d'avoir commis cette

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | [avocats@buchinger-rubin.com](mailto:avocats@buchinger-rubin.com) & [judith@buchinger-rubin.com](mailto:judith@buchinger-rubin.com)

[www.buchinger-rubin.com](http://www.buchinger-rubin.com)



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

infraction sur quatre élèves, dont Evaëlle. Pour l'institution judiciaire et l'éducation nationale, cette affaire est sans précédent. « Il n'y a pas à ma connaissance de dossier similaire en cours », affirme Eric Corbeaux, procureur de la République de Pontoise.

Mutée à sa demande cet été dans l'académie de Rennes, l'enseignante mise en cause a été placée sous contrôle judiciaire et frappée d'une obligation de soins psychologiques et d'une interdiction d'exercer sa profession. Le 1<sup>er</sup> octobre, la cour d'appel de Versailles a confirmé cette interdiction, au regard de la « multiplicité des victimes ».

### **Problèmes notifiés dès novembre 2018**

Les parents d'Evaëlle reprochent à l'enseignante d'avoir interdit à leur fille d'utiliser un classeur au lieu d'un cartable, malgré les recommandations d'un orthopédiste, de l'avoir isolée au fond de la classe, et de l'avoir « humiliée » lors de deux heures de « vie de classe » consacrées à ses problèmes de harcèlement. La professeure réfute ces accusations. « Je veux bien qu'on me reproche de ne pas être toujours juste, d'être trop sévère ou trop cash et même d'être blessante (...), mais malveillante non », a-t-elle confié, en septembre, lors de son interrogatoire de première comparution. Pour M<sup>e</sup> Delphine Meillet, l'avocate des parents d'Evaëlle, l'enseignante « a initié le mouvement de harcèlement dans la classe d'Evaëlle, a fabriqué une victime et les élèves, influençables, ont évidemment pris le relais ».

« J'ai consacré trente-trois ans de ma vie à enseigner, avec dévouement, répond au Monde l'enseignante. Etre mise en cause dans ce drame m'est donc particulièrement douloureux, considérant n'y avoir contribué en rien, directement ou même indirectement. » « Plus l'émotion est vive, plus grand est le risque de voir ceux désignés trop vite devenir des dommages collatéraux, ajoute son avocate, M<sup>e</sup> Marie Roumiantseva. Ma cliente s'étant vu interdire d'exercer son métier, ce risque est déjà consommé. »

Les problèmes relationnels entre Evaëlle et sa professeure de français avaient été notifiés par le couple Dupuis à la direction du collège Isabelle-Autissier dès novembre 2018. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu à cette période entre les parents de la jeune fille et l'enseignante. En décembre, après qu'Evaëlle a tenté de mettre le feu à une poutre à son domicile, le chef d'établissement promet aux parents de mettre en place la méthode Pikas (pour prévenir le harcèlement scolaire) et des mesures d'accompagnement. Mais les difficultés éprouvées par leur fille recommencent dès février et poussent les parents d'Evaëlle à exiger un changement d'établissement.

« Dans notre affaire, il y a eu tous les dysfonctionnements à tous les niveaux, estiment les parents d'Evaëlle. Le personnel du collège n'était pas formé pour la lutte contre le harcèlement. S'il y a un procès, ce sera aussi le procès de l'éducation nationale. » M. et M<sup>me</sup> Dupuis considèrent notamment que les deux inspecteurs « ne se sont pas mouillés » en

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | [avocats@buchinger-rubin.com](mailto:avocats@buchinger-rubin.com) & [judith@buchinger-rubin.com](mailto:judith@buchinger-rubin.com)

[www.buchinger-rubin.com](http://www.buchinger-rubin.com)



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

rendant leurs conclusions dans le cadre de l'enquête administrative réalisée, en décembre 2019, par l'inspection de l'éducation, du sport et de la recherche « à la suite du suicide » d'Evaëlle.

S'il relève des « négligences et fautes » de la part de l'administration du collège Isabelle-Autissier, le rapport d'enquête « ne peut se prononcer sur la réalité du harcèlement dénoncé par les parents » et note le « décalage » entre « le moment où les faits dénoncés par les parents se sont produits » et « la date du suicide d'Evaëlle ».

Surtout, les parents s'indignent qu'aucune « mesure conservatoire » n'ait été prise contre l'enseignante, qui a continué à exercer dans le même collège durant l'année scolaire 2019-2020. « La professeur a été placée en garde à vue, il y a eu beaucoup de témoignages à charge. Elle n'est mutée qu'en juin 2020 », soupire M<sup>e</sup> Meillet. L'avocate des Dupuis a demandé, en mars, à l'Etat de « prendre en compte sa responsabilité dans le préjudice subi par la famille d'Evaëlle », menaçant de saisir le tribunal administratif.

Quatre mois plus tard, le rectorat de l'académie de Versailles et M. et M<sup>me</sup> Dupuis ont signé un protocole transactionnel afin de « régler à l'amiable et définitivement le litige susceptible de les opposer sur l'indemnisation de ce préjudice ». « Il apparaît que les actions entreprises par l'établissement n'ont pas été suffisantes pour éviter le suicide de la jeune fille », écrit le rectorat de l'académie de Versailles dans cet accord.

Le rectorat explique avoir « souhaité que la famille puisse être accompagnée notamment par une indemnisation majorée par rapport aux montants alloués par les juridictions administratives pour des faits similaires ». Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, va rencontrer M. et M<sup>me</sup> Dupuis le 7 décembre.